

N° 2022-088A

ACQUISITION BATIMENT – LA PLAGNE TARENTEISE (PARCELLE N°1339)

L'an deux mil vingt-deux le 14 septembre 2022, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 8 septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Monsieur Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL, VILLIEN, CHAMOOUSSIN, MAIRONI-GONTHIER, PAVIET, CHENAL, GIROD-GEDDA, BERARD, ASTIER, FAGGIANELLI

MM. SPIGARELLI, BOCH, FAVRE, HANRARD, SILVESTRE, VIBERT, GENETTAZ, GOSTOLI, BROCHE, BOUTY, DUC, DUCOGNON, VILLIBORD

Absents excusés :

Mme FAVRE Marise qui donne pouvoir à M. VILLIBORD Guillaume,

Mme MARTINOD Marie qui donne pouvoir à M. SPIGARELLI Lucien,

Absents :

MM. MARCHAND-MAILLET et TRAISSARD.

En exercice : 27	Présents : 23	Absents : 4	dont pouvoir : 2
------------------	---------------	-------------	------------------

Vu l'article L. 2241-1 du CGCT ;

Vu la saisine des domaines effectuée le 9 juin 2022 et la visite du 25 aout 2022 ;

Le Président informe le conseil qu'un bâtiment est actuellement en vente sur la commune de la Plagne Tarentaise pour un montant de 1 200 000 € situé 481 Rue Albert Perrière 73210 La Plagne Tarentaise (parcelle cadastrale 1339).

Il s'agit d'un immeuble sur 4 niveaux d'environ 700m² composé actuellement de bureaux et de logements.

Considérant le manque de locaux et la nécessité d'avoir une maîtrise foncière sur le territoire, il est proposé au conseil d'acquérir ce bâtiment.

Il est précisé que l'acquisition de ce bâtiment sera effective au 1^{er} juillet 2023 et qu'une garantie de 5% sera versée en 2022.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire, , après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, autorise M. le Président à procéder à l'achat de ce bâtiment pour un montant maximal de 1 200 000 € + frais de notariés (vente effective au 1^{er} juillet 2023), autorise le versement d'une garantie de 5% du montant et autorise le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette délibération

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 25
- nombre d'abstentions : 2 (Mrs DUC et PELLICIER)
- nombre de suffrages exprimés : 25
- nombre de votes « pour » : 20
- nombre de votes « contre » : 3 (Mr BROCHE et Mmes GIROD-GEDDA et CHENAL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

FAIT ET DELIBERE LE 14 SEPTEMBRE 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,

Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME

COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX